

JPMorgan Investment Funds - Japan 50 Equity Fund (le “Compartiment”)

Prospectus Simplifié – Avril 2010

Un Compartiment de JPMorgan Investment Funds (la “SICAV”), une SICAV de droit luxembourgeois.

Ce Prospectus simplifié contient des informations essentielles sur le Compartiment. Si vous souhaitez plus d'informations avant d'investir, veuillez consulter le prospectus complet (le “Prospectus”). Les droits et les devoirs de l'investisseur, ainsi que sa relation juridique avec le Compartiment sont définis dans le Prospectus.

La version anglaise du présent document prévaudra en cas de contradiction ou d'ambiguïté quant à la signification d'un mot ou d'une expression d'une version traduite.

Profil de risque du Compartiment

- Ce Compartiment investit dans un portefeuille concentré d'actions japonaises.
- Le Compartiment investissant dans des actions, les investisseurs sont exposés aux fluctuations des marchés boursiers et à la performance financière des sociétés composant son portefeuille.
- Par conséquent, les investisseurs peuvent tout aussi bien observer quotidiennement une hausse qu'une diminution de la valeur de leur placement et il se peut qu'ils ne récupèrent pas l'intégralité de leur mise de départ.
- Par ailleurs, les investisseurs voudront bien noter que le Compartiment concentre ses investissements sur un seul marché, lequel peut être exposé à des risques économiques et politiques spécifiques. S'il offre un investissement ciblé et un potentiel de rendement supérieur, sa marge de manœuvre en termes de diversification des risques est en revanche limitée.
- La concentration du portefeuille sur environ cinquante titres se traduit par une moindre diversification et une volatilité accrue. En revanche, son potentiel de rendement peut s'avérer plus élevé.
- Les investisseurs dont la devise de base n'est pas le yen japonais sont exposés à un risque de change dès lors que les actifs sous-jacents du Compartiment sont principalement libellés dans cette devise.

Profil de l'investisseur type

Ce Compartiment est un fonds actions destiné à offrir une exposition concentrée aux actions japonaises. En raison de sa concentration sur une cinquantaine de titres tout au plus, le Compartiment peut convenir aux investisseurs qui sont à même d'assumer des risques sensiblement accrus afin de générer éventuellement un rendement supérieur sur le long terme. Du fait de son exposition aux actions et des risques économiques, de change et politiques propres aux placements concentrés sur un seul pays, le Compartiment convient particulièrement aux investisseurs disposant d'un horizon d'investissement de cinq ans minimum.

Date de lancement du Compartiment 17/12/04

Devise de référence Le yen japonais (JPY)

Encours 14 milliards JPY au 31/12/2009

Gestionnaire Financier JPMorgan Asset Management (Japan) Limited

Indices de référence Tokyo Stock Price Index (TOPIX) (Total Return Net)

Tokyo Stock Price Index (TOPIX) (Total Return Gross) couvert en EUR pour les Classes d'Actions couvertes en EUR

Annexe Toute référence à une Annexe désigne une annexe du Prospectus.

Objectif d'investissement

Générer un rendement supérieur à celui du marché des actions japonais, essentiellement à partir d'un portefeuille concentré de titres de sociétés japonaises à moyenne ou à forte capitalisation.

Politique d'investissement

Le Compartiment investira au moins 67% du total de ses actifs (hors liquidités et quasi-liquidités) en actions et titres rattachés à des actions de sociétés à moyenne et à forte capitalisation constituées et ayant leur siège social au Japon ou qui y exercent la majeure partie de leur activité économique, même si ces sociétés sont cotées ailleurs. Le portefeuille du Compartiment se concentrera sur environ 50 sociétés.

L'exposition aux actions pourra être obtenue par le biais d'actions traditionnelles, certificats représentatifs d'actions étrangères (*depository receipts*), warrants et autres droits de

participation. **Sous réserve de ce qui précède, l'exposition aux actions pourra également être obtenue**, dans des proportions plus limitées, par le biais de titres convertibles, d'*index notes*, de *participation notes* et d'*equity-linked notes*.

Des titres de créance à taux fixe et variable, ainsi que des liquidités et quasi-liquidités peuvent être détenus à titre accessoire.

Le Compartiment peut également investir dans des OPCVM et autres OPC.

Le Compartiment peut acquérir des actifs libellés dans n'importe quelle devise et le risque de change pourra être couvert.

À des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille, le Compartiment pourra investir dans des instruments financiers dérivés. Des techniques et instruments liés aux valeurs mobilières et instruments du marché monétaire (y compris, entre autres, les prêts de titres ou les contrats de mise en pension) peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille.

L'ensemble des investissements mentionnés ci-dessus seront effectués dans le respect des limites stipulées à l'Annexe II “Restrictions et pouvoirs d'investissement”.

Classes d'Actions

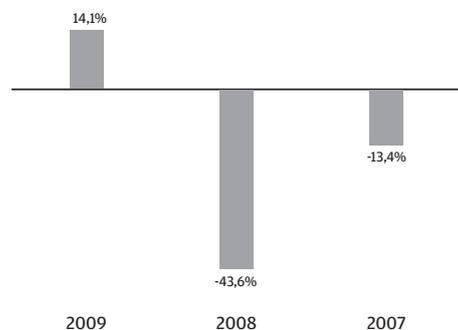
Une liste complète des Classes d'Actions disponibles peut être obtenue sur le site www.jpmorganassetmanagement.lu, au siège social de la SICAV ou auprès de la Société de Gestion au Luxembourg. Le Compartiment peut lancer des Classes d'Actions combinant plusieurs des caractéristiques suivantes, lesquelles sont représentées par un suffixe intégré au libellé de la Classe d'Actions concernée :

- Les Classes d'Actions peuvent être offertes dans la Devise de référence du Compartiment ou libellées dans toute autre devise ;
- Les Classes d'Actions peuvent être couvertes ou non couvertes ;
- Les Classes d'Actions peuvent appliquer des politiques différentes en matière d'affectation des résultats, représentées par les suffixes “(acc)”, “(dist)”, “(div)”, “(inc)” ou “(mth)”, tel que précisé dans la section “Affectation des résultats” du Prospectus.

Performance historique

La performance de la Classe d'Actions A (acc) - JPY est illustrée ci-dessous. Il se peut que d'autres Classes d'Actions soient activées au sein du Compartiment, auquel cas leur performance sera similaire à celle présentée ci-après. La performance des autres Classes d'Actions peut varier en fonction de divers facteurs tels que leur structure de commissionnement, leur politique de couverture ou leur devise de référence. Pour de plus amples informations sur la performance de Classes d'Actions particulières, nous vous invitons à contacter votre représentant local ou le siège social de la SICAV ou à consulter le site Internet www.jpmmorganassetmanagement.lu.

JPM Japan 50 Equity A (acc) - JPY



Les performances passées ne sont pas représentatives des résultats futurs et les investisseurs peuvent ne pas récupérer l'intégralité du montant investi.

Les chiffres de performance (source : JPM/JPMorgan Chase) sont calculés sur 12 mois glissants au 31 décembre sur la base de la VL, revenus bruts réinvestis.

Frais et commissions

Classe d'Actions	Souscription initiale minimum (USD ou équivalent)	Commission de souscription	Commission annuelle de gestion et de conseil	Frais administratifs et d'exploitation	Commission de rachat
JPM Japan 50 Equity A	35.000	5,00%	1,50%	0,40%	0,50%
JPM Japan 50 Equity B	1.000.000	Néant	0,90%	0,25%	Néant
JPM Japan 50 Equity C	10.000.000	Néant	0,75%	0,20%	Néant
JPM Japan 50 Equity D	5.000	5,00%	2,50%	0,40%	0,50%
JPM Japan 50 Equity I	10.000.000	Néant	0,75%	0,16% ^{max}	Néant
JPM Japan 50 Equity X	Déterminé à la souscription	Néant	Néant	0,15% ^{max}	Néant

- Les commissions suivantes sont à charge de l'Actionnaire : droit d'entrée, commission de rachat et commission de conversion. Tous les autres frais sont supportés par le Compartiment. Tous les frais sont exprimés en pourcentage de la Valeur liquidative par Action.
- Une commission de conversion plafonnée à 1% de la Valeur liquidative des Actions de la nouvelle Classe d'Actions pourra être appliquée. Lorsque la nouvelle Classe d'Actions applique une commission de souscription plus élevée, la différence pourra être facturée. La Société de Gestion peut prétendre au remboursement de tous frais liés à la conversion d'Actions et aux reliquats d'arrondis.
- La Commission annuelle de gestion et de conseil est intégralement prise en compte dans la Valeur liquidative par Action, sauf en ce qui concerne la Classe d'Actions X au titre de laquelle elle est perçue et collectée

par la Société de Gestion ou l'entité appropriée de JPMorgan Chase & Co. directement auprès de l'Actionnaire. Cette commission n'apparaît donc pas dans le tableau récapitulatif des frais et commissions, dans la mesure où elle n'est pas prélevée sur les actifs du Compartiment. La Société de Gestion peut, en tant que de besoin et à son entière discrétion, décider de diminuer ce taux (jusqu'à 0,0%).

- Le Compartiment supporte l'ensemble de ses frais d'exploitation ordinaires et extraordinaires ainsi que ses frais de transaction.
- Les Frais administratifs et d'exploitation incluent notamment les frais de conservation et administratifs et sont pris en compte dans la Valeur liquidative par Action. Lorsque ces Frais correspondent à un pourcentage fixe, tout montant excédentaire est acquitté par la Société de

Gestion. Si les dépenses réelles s'avèrent inférieures au pourcentage spécifié, la Société de Gestion peut conserver la différence. Lorsque les Frais administratifs et d'exploitation sont plafonnés, tout montant excédentaire est supporté par la Société de Gestion. Si les dépenses réelles tombent en dessous du pourcentage indiqué, la différence sera soustraite de la charge appliquée.

- Si une Commission de performance est appliquée, elle sera indiquée ci-dessus. Lorsqu'une Commission de performance est appliquée, elle est cumulée, chaque jour de valorisation (un "Jour de valorisation"), à la Commission de performance du Jour de valorisation précédent. Pendant les périodes de volatilité des marchés, des fluctuations inhabituelles de la Valeur liquidative par Action des Classes d'Actions au titre desquelles une Commission de performance est appliquée peuvent être

¹ Un Jour de valorisation est un Jour ouvrable autre que, s'agissant des investissements d'un Compartiment, un jour où les Bourses ou marchés sur lesquels se négocie une part substantielle des investissements dudit Compartiment sont fermés. Lorsque les opérations sur ces Bourses ou marchés sont restreintes ou suspendues, la Société de Gestion pourra décider, en fonction des conditions de marché ou d'autres éléments pertinents, si ce Jour ouvrable doit être considéré comme un Jour de valorisation. Par dérogation à ce qui précède, la Valeur liquidative par Action correspondant à la veille du Jour de l'An sera, pour chaque Classe d'Actions, publiée au siège de la SICAV (excepté si ce jour tombe un samedi ou un dimanche) même si aucune opération ne pourra être effectuée à cette date. Un jour ouvrable désigne un jour de semaine autre que le Jour de l'An, le lundi de Pâques, le jour de Noël et la veille et le lendemain du jour de Noël.

observées. Suite à ces fluctuations, le provisionnement d'une Commission de performance peut entraîner une baisse de la Valeur liquidative par Action alors même que le rendement du portefeuille-titres est positif. Inversement, une reprise de provision peut entraîner un accroissement de la Valeur liquidative par Action même si le portefeuille-titres affiche un rendement négatif. La Commission de performance est payable annuellement. Le mécanisme de récupération (*claw-back*) ou celui du *high watermark* sera utilisé pour s'assurer que toute sous-performance enregistrée au titre d'un exercice soit compensée avant qu'une Commission de performance puisse être appliquée. Vous trouverez de plus amples détails sur les mécanismes de récupération (*claw-back*) et du *high watermark* à l'Annexe V "Calcul de la Commission de performance".

Affectation des résultats

- Il est prévu que les Classes d'Actions portant le suffixe "(dist)" verseront (le cas échéant) des dividendes de manière à conserver le statut de "*distributing class*" aux fins de la législation fiscale britannique régissant les fonds *offshore* au titre de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010. Pour les exercices ultérieurs, ces Classes d'Actions pourront verser des dividendes et chercher à remplir les conditions d'obtention du statut de "*reporting class*" aux fins de la législation fiscale britannique. Veuillez vous reporter au point "5. Royaume-Uni" de l'Annexe I "Informations destinées aux investisseurs dans certains pays" pour plus de détails.
- Les Classes d'Actions portant le suffixe "(div)" ou "(inc)" peuvent payer des dividendes mais **ne** répondront **pas** à la définition d'une "*distributing class*" au sens de la législation fiscale britannique régissant les compartiments *offshore* au titre de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010.
- Les Classes d'Actions portant le suffixe "(mth)" distribueront normalement la totalité ou la quasi-totalité du revenu net de leurs investissements chaque mois. Elles **ne** répondront **pas** à la définition d'une "*distributing class*" aux fins de la législation fiscale britannique régissant les fonds *offshore* au titre de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010.
- Les Classes d'Actions portant le suffixe "(acc)" ne verseront normalement pas de dividende et ne répondront donc pas à la définition d'une "*distributing class*" au sens de la législation fiscale britannique

régissant les fonds *offshore* au titre de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010.

- Sauf mention contraire à l'Annexe III "Description des Compartiments", le paiement de dividendes au titre des Classes d'Actions de distribution interviendra habituellement en mars de chaque année.

Fiscalité de la SICAV

Aux termes du droit et des pratiques applicables, aucun impôt sur les revenus ou les plus-values ni aucune retenue à la source n'est payable au Luxembourg. Toutefois, la SICAV est soumise au Luxembourg à une taxe d'abonnement s'élevant à maximum 0,05% par an et calculée sur la base de la proportion de l'actif net attribuable à chaque Classe d'Actions à la fin du trimestre considéré (0,01% pour les Classes d'Actions réservées aux Investisseurs institutionnels au sens des lois et réglementations luxembourgeoises, telles que les Classes d'Actions I et X). Aucune taxe d'abonnement n'est due au titre des actifs du Compartiment investis dans des OPC établis au Luxembourg pour autant que ces derniers aient été eux-mêmes soumis à ladite taxe.

Les revenus d'intérêts et de dividendes et les plus-values perçues par la SICAV peuvent faire l'objet d'une retenue à la source non récupérable dans leurs pays d'origine.

Imposition des Actionnaires

Le Conseil de l'UE a approuvé le 3 juin 2003 la Directive du Conseil 2003/48/CE relative à la fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts (la "Directive"). La Directive a été transposée en droit luxembourgeois par la Loi modifiée du 21 juin 2005 sur la Fiscalité de l'épargne (la "Loi EUSD"). En vertu de la Loi EUSD, les dividendes et/ou les produits de rachat liés aux actions d'un compartiment et versés à des personnes physiques peuvent être soumis à une retenue à la source ou donner lieu à un échange d'informations avec les autorités fiscales. L'éventuelle application de la Loi EUSD dans chaque cas particulier, ainsi que les incidences d'une telle application, dépendent de divers facteurs tels que la classe d'actifs du compartiment concerné, le domicile de l'agent payeur auquel il est fait recours et le pays de résidence fiscale des actionnaires concernés. De plus amples informations concernant les incidences de la Directive et de la Loi EUSD sont énoncées dans le Prospectus et les investisseurs sont également invités à consulter leur conseiller financier ou fiscal. L'incidence fiscale de tout investissement dans le Compartiment pour chaque investisseur dépend des réglementations fiscales applicables à son cas particulier. Il est donc

recommandé de consulter un conseiller fiscal du pays où vous êtes redevable de l'impôt.

Modalités de souscription, rachat et conversion d'Actions

Les demandes de souscription, rachat et conversion doivent parvenir aux agents de vente ou distributeurs agents locaux ou à la Société de Gestion avant 14h30 (heure de Luxembourg) un quelconque Jour de valorisation. Les Actions achetées seront normalement émises au Prix de souscription (Valeur liquidative par Action majorée de tout droit d'entrée applicable) du Jour de valorisation concerné, et les Actions rachetées le seront au Prix de rachat (Valeur liquidative par Action minorée de toute commission de rachat applicable) du Jour de valorisation concerné. Les montants obtenus seront arrondis (veuillez consulter le Prospectus pour de plus amples informations sur le calcul des prix). Les conversions entre Compartiments au sein de la SICAV seront normalement exécutées le premier Jour de valorisation commun aux deux Compartiments suivant la réception des instructions. En règle générale, les Actions vendues le seront au prix de rachat et les Actions souscrites à la Valeur liquidative, le tout ajusté de la commission de conversion applicable et de tout droit d'entrée supplémentaire, tel que décrit plus haut.²

La Société de Gestion peut passer des accords avec certains distributeurs ou agents de vente en vertu desquels ces derniers acceptent d'offrir des services de *nominee* ou de désigner eux-mêmes des *nominees* pour le compte des investisseurs qui souscrivent des Actions par leur intermédiaire.

Afin de limiter le risque d'erreur ou de fraude, la Société de Gestion peut être amenée à vérifier, confirmer ou clarifier les instructions de paiement d'un Actionnaire dans le cadre des demandes de rachat et des versements de dividendes.

Informations complémentaires importantes Fin de l'exercice financier de la SICAV 31 décembre

Structure La SICAV gère différents Compartiments, chacun composé d'une ou de plusieurs Classes d'Actions. Les Compartiments se distinguent par leur politique d'investissement ou par d'autres caractéristiques spécifiques. Tous les Compartiments sont décrits dans le Prospectus.

Structure juridique Compartiment de la SICAV JPMorgan Investment Funds régie par la Partie 1 de la Loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée.

Date de constitution de la SICAV 22/12/94

² Des plans d'épargne à versements réguliers ainsi que des programmes de rachat et de conversion peuvent être disponibles en Italie. De plus amples informations figurent dans la dernière version en date du formulaire de souscription italien qui peut être obtenue auprès des Distributeurs autorisés.

Société de Gestion et Agent Domiciliaire
JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.,
European Bank & Business Centre, 6 route de
Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de
Luxembourg. Tél. : (352) 34 101
Fax : (352) 3410 8000

Siège social European Bank & Business Centre,
6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg,
Grand-Duché de Luxembourg.
Les Valeurs liquidatives des Actions sont
disponibles auprès du siège social de la SICAV.
Autorité de tutelle Commission de Surveillance
du Secteur Financier, Grand-Duché de
Luxembourg.

Banque dépositaire J.P. Morgan Bank
Luxembourg S.A., 6 route de Trèves, L-2633
Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg
Réviseur indépendant PricewaterhouseCoopers
S.à r.l., 400 route d'Esch, B.P. 1443, L-1014
Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le présent prospectus simplifié ne contient que des informations de base sur le Compartiment et la SICAV. Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur la base du dernier Prospectus disponible ou du document de commercialisation local (le cas échéant) des Compartiments concernés, ces documents contenant des informations complémentaires sur les commissions, les droits d'entrée et les montants minimums d'investissement. Pour de plus amples informations, veuillez demander les dernières versions du Prospectus et des rapports annuel et semestriel disponibles gratuitement auprès de la Société de Gestion, directement sur le site Internet www.jpmorganassetmanagement.com ou par e-mail à l'adresse suivante : fundinfo@jpmorgan.com

FR 07/10